

Symptôme inquiétant d'un malaise grandissant, la pratique de l'élevage fait débat dans nos sociétés de plus en plus urbanisées, y compris celle du pastoralisme pourtant conduit de façon extensive. À tel point qu'au début de l'année 2018, la revue professionnelle des éleveurs ovins *Pâtre* s'oblige à publier un dossier titré « Des arguments pour défendre l'élevage ». Tout en affirmant qu'il faut « *savoir entendre les remises en cause* » et « *répondre aux évolutions de la société* », le rédac' chef Damien Hardy écrit dans son éditorial : « *Face aux accusations dont est victime le monde de l'élevage, il peut être bon de rappeler les bienfaits de l'élevage ovin sur le paysage, l'emploi, la biodiversité, le stockage du carbone des prairies, l'occupation du territoire ou la production d'aliments de qualité. [...] le couple herbivore-prairie protège les sols et le paysage en luttant contre les avalanches ou les feux de forêt. En valorisant fourrages et coproduits, les productions animales fertilisent les sols et produisent des protéines de qualité.* »

où pâture?

ÉDITO

Cet ouvrage fait suite au 2^e colloque international sur la transhumance en Méditerranée, Valencia (Espagne), université catholique de Valencia, 20-22 octobre 2016.

Direction scientifique

Anne-Marie Brisebarre, Guillaume Lebaudy, Pablo Vidal González

Contributions

Santiago Bayón Vera, Natacha Boutkevitch, Anne-Marie Brisebarre, Angela Calero Valverde, Basile Dequiedt, José Luis Castán Esteban, Carole Ferret, Laura Fossati, Laurent Four, Hubert Germain, Guillaume Lebaudy, Mohamed Mahdi, Irène Mestre, Bruno Msika, Michele Nori, Gaëtan Rousselet, Javier Soriano Martí, Michaël Thevenin, Pablo Vidal González, ainsi que les photographes Bernard Fontanel et Franck Pourcel

Éditeur

Cardère éditeur (Bruno Msika)
19 rue Agricole Perdiguier — 84000 Avignon
06 03 17 85 65 — bouquins@cardere.fr
<https://cardere.fr>

Graphisme

Véronique Pitte, Die — veropit@orange.fr

Où pâture ? a été publié grâce à l'aide de la région Occitanie et du gouvernement régional de Valencia (Espagne).
Merci à celles et ceux qui, ayant répondu à l'appel à souscription lancé pendant l'été 2018, ont permis la sortie de cet ouvrage dans de bonnes conditions.

© Cardère 2018
isbn 978-2-37649-006-7
issn 2428-9248

Impression Pixart printing, Venise (Italie), août 2018
Dépôt légal août 2018

Le mode de vie pastoral, fondé sur la relation humains-animaux-territoires et sur la mobilité, est partout malmené. En Occident, des courants radicaux appellent à un arrêt total de la consommation de viande, donc de l'élevage, au nom du respect de la condition animale. Les mêmes justifient parfois la prédation par les loups, considérés comme la « clef de voûte de la biodiversité », faisant des « mauvais bergers » les responsables d'une impossible cohabitation. Ils nient la possibilité qu'existe un attachement des éleveurs à leurs brebis, et qu'ils se soucient de leur bien-être, sous prétexte qu'ils les élèvent pour produire de la viande.

Cependant les cultures pastorales se défendent depuis plusieurs milliers d'années en faisant preuve de flexibilité, d'inventivité et de ruse, façonnant en outre des paysages diversifiés. Loin d'être moribondes, elles montrent partout leurs capacités de résilience et proposent des solutions hors des sentiers battus des modèles productivistes dominants, développés par nos sociétés hors-sol gourmandes en espace et en ressources.

Cet ouvrage, rédigé par des spécialistes et praticiens du pastoralisme, en témoigne : en Espagne, en France, en Italie, en Roumanie, au Maghreb, en Turquie, au Kirghizistan et au Kazakhstan, éleveurs et bergers sont confrontés à des vicissitudes politiques, économiques, foncières, réglementaires, souvent conflictuelles, remettant partout en cause la place et la pérennité des cultures pastorales. Concurrencés par les pratiques de nos sociétés consommatrices d'espaces, marginalisés par les excès des tenants d'une idéologie verte (écologisme, *rewilding*, véganisme...), les pasteurs cherchent leur place et posent cette question dont dépend leur survie et leur avenir : où pâture ?

Comme l'affirmait l'assistant-berger Pierre Mélet, « *tant qu'il y aura des bergers, le monde n'aura pas tout à fait basculé* ». En effet, les métiers du pastoralisme véhiculent des valeurs essentielles qui font des éleveurs et des bergers, les femmes et les hommes non d'un autre temps mais d'un autre rapport au temps. Grâce à cela, la culture pastorale a encore beaucoup à nous apprendre en matière de rapports à la technique et au vivant.

D'ailleurs, en France, pour de nombreux jeunes urbains qui viennent à ces métiers, le monde pastoral est le lieu d'une résistance à la consommation outrancière et à la dépendance technologique qui marquent les modes de vie contemporains. Les années qu'ils passeront à apprendre et pratiquer ce métier seront celles de la gestion d'un territoire selon les principes d'un développement soutenable, sachant que leur action doit amender le pâturage et non l'inverse. Prendre soin de la Terre, mais aussi des animaux dont ils ont la responsabilité... Pour eux, cette expérience sera celle d'une vie allant à l'essentiel, plus lente, usant de peu d'outils. Celle d'un autre rapport aux autres — humains, animaux, végétaux, esprits des lieux. Pour la culture pastorale, exister c'est résister, savoir changer sans renoncer à ses valeurs fondatrices.

Anne-Marie Brisebarre, Guillaume Lebaudy, Pablo Vidal González

[OÙ PÂTURER LE DOSSIER]

[BOUGER]

- 4 Bergers des Cévennes**
Anne-Marie Brisebarre
En Cévennes, les troupeaux transhumants jouent un rôle primordial dans la gestion de l'environnement. Mais la prédation par le loup bouleverse cet équilibre plurimillénaire...
- 20 Berger transhumant = connecté**
Pablo Vidal González
La transhumance est tenace, résistante comme un phœnix ; l'avenir de ces déplacements d'un autre monde semble bénéficier de la connexion à la galaxie internet.
- 34 En attendant que passe l'orage**
Michaël Thevenin
Chez les éleveurs transhumants kurdes, la diversité des pratiques se conjugue avec la multiplicité des enjeux identitaires. Décryptage d'une complexité.
- 50 Un métier sans frontières ?**
Guillaume Lebaudy et Laura Fossati
Les déplacements des pasteurs roumains venus garder les moutons italiens font écho aux migrations des bergers piémontais du siècle dernier. Une « ethnicisation professionnelle » que la patrimonialisation du métier ne veut pas voir.
- 66 L'idiot et le savant**
Gaëtan Rousselet
À la fois qualifié d'idiot et de mystérieux connaisseur, adapté au changement depuis des millénaires, le berger est un symbole lumineux de durabilité par la voie du soin écologique singulier qu'il apporte à la Terre.
- 84 Quand le soleil quitte l'eau de l'herbe**
Natacha Boutkevitch
Si l'image dénature la réalité, elle est utilisée ici avec réalisme et poésie pour révéler le métier de berger, dans sa relation profonde, juste et équilibrée avec les animaux et l'environnement.
- 94 Transhumants espagnols depuis le bas Moyen-Âge**
José Luis Castán Esteban
Longue ou courte, la transhumance permet de s'adapter à la saisonnalité de la ressource. De quand date cette pratique ? Comment était-elle organisée ? Qui décidait du droit de pâturer ?
- 102 Courageux pasteurs d'Albarracín**
Angela Calero Valverde
Six mois chez eux, dans la montagne, en famille, six mois d'hivernage dans la plaine, isolés. Un au revoir sans cesse renouvelé. Rude vie que celle des bergers des montagnes d'Albarracín !
- 110 Interpréter le vécu**
Javier Soriano Martí
On n'étudie plus la transhumance sous l'angle strictement technique, mais dans une perspective anthropologique, comme une façon d'être au monde. Une richesse des approches qui porte en elle le risque du décalage entre science et vécu.
- 116 Des autoroutes vertes**
Santiago Bayón Vera
En Espagne, les chemins de transhumance portent un potentiel paysager et écologique de premier rang. Ces corridors ont des fonctions naturelles (environnement) et culturelles (cultures rurales et pastorales).
- 122 Transhumez, troupeaux kirghizes !**
Irène Mestre
À travers l'objectif de la mobilité, la loi kirghize vise surtout le respect de l'environnement. Noble idée, mais qui prend la forme d'un placage législatif sur un contexte socio-économique et culturel largement bouleversé par l'histoire.

POUR S'ADAPTER]

130 Et ils transhument encore

Carole Ferret

Au Kazakhstan, colonisation puis collectivisation et enfin privatisation ont fortement affecté l'organisation pastorale et l'ont orientée vers la sédentarisation. Mais les éleveurs et bergers du XXI^e siècle ont repris la route des estives.

138 Transhumance et rituels

Mohamed Mahdi

Au Maroc, les liens entre organisation sociale, transhumance sur des territoires sacrés et rituels religieux, attestent d'une solide cohésion sociale et environnementale, aujourd'hui menacée par de profondes transformations.

146 Un métier qui bouge!

Laurent Four

En France, le métier de berger a changé : plus féminin, plus diplômé, mieux formé. Organisés pour défendre leurs conditions de travail, les bergers apportent une réflexion dont la relation avec l'animal et le troupeau n'est pas des moindres.

154 Bienheureuse immigration

Michele Nori

Dans les Pyrénées catalanes, de profondes transformations affectent l'économie pastorale depuis quelques décennies. Une des conséquences : l'immigration, qui pallie la crise des vocations locales. La mobilité des hommes, comme celles des troupeaux, garantit la résilience du pastoralisme.

[Y'A UN LOUP]

162 L'opinion publique, cette courtisane...

Anne-Marie Brisebarre et Bruno Msika

Deux contributions à la consultation publique relative au projet de « Plan national d'actions (2018-2023) sur le loup et les activités d'élevage », ouverte du 8 au 29 janvier 2018.

166 L'ombre du loup plane sur le vautour

Basile Dequiedt et Hubert Germain

Le redéploiement du loup dans les zones à vautours révèle un équilibre en tension très fragile et l'incompatibilité entre deux espèces emblématiques.

169 Bons baisers des alpages (tuer n'est pas jouer)

Guillaume Lebaudy

Avide de sensations hors-sol, notre société semble renoncer aux gigots et aux fromages. Excès de mauvais goût ou manifestation de culpabilité envers une nature malmenée à force d'exploitation massive, de pollutions, de tourisme outrancier et d'aménagements lourds?

[POUR ALLER PLUS LOIN...]

172 Références bibliographiques

176 Crédits photos



Entre tradition et modernité, collier
de draille fabriqué et décoré par un
jeune éleveur (Cévennes, 2009).



Bergers des Cévennes¹

En Cévennes, les troupeaux transhumants jouent un rôle primordial dans la gestion de l'environnement. Les paysages ainsi patiemment façonnés sont aujourd'hui reconnus au titre du patrimoine de l'humanité. Mais la prédation par le loup vient bouleverser cet équilibre plurimillénaire...

Qui mieux qu'un maître-berger, un « entrepreneur de transhumance » comme Bernard Grellier, peut parler de ce métier ancestral, mais en perpétuel renouvellement. **cf. encadré page 7** Il a chaque été, durant des décennies, arpenté les drailles et les estives du mont Aigoual à la tête de son troupeau de brebis augmenté des « marques »² de plusieurs de ses voisins, à la fois agriculteurs et éleveurs. Si, depuis qu'il a choisi de prendre sa retraite, son cheptel ne compte plus que quelques bêtes, il reste président de la Fédération des groupements pastoraux (GP) Gard-Lozère, fondée en mars 2013 pour « assurer une représentation des structures collectives pastorales dans les instances décisionnelles des deux départements, tels que le Comité grands prédateurs et le groupe de travail agropastoralisme du Bien inscrit à l'Unesco ; permettre aux GP de se connaître et de bénéficier d'un espace d'échange d'expériences et de formation notamment dans le cadre de la réforme de la PAC et des mesures agroenvironnementales ; travailler en étroite colla-

boration avec le parc national des Cévennes, tant au niveau des plans de gestion d'estive que de la construction de nouvelles cabanes pastorales ; communiquer et faire connaître l'intérêt et les enjeux de ces structures collectives »³. Un rôle de cohésion et de défense de la communauté pastorale transhumante qu'il assume depuis de nombreuses années, à la suite d'autres bergers cévenols qui avaient comme lui « la passion des bêtes » et qui lui ont transmis les savoirs pastoraux adaptés à ce système d'élevage. Car en Cévennes, que l'on soit agriculteur propriétaire de quelques dizaines de brebis, éleveur spécialisé à la tête d'un troupeau de plusieurs centaines de bêtes et entrepreneur de transhumance estivale, ou salarié d'un de ces éleveurs, on se dit « berger », une fonction reconnue pour son importance économique, mais aussi culturelle, au fondement depuis plusieurs siècles d'une véritable civilisation pastorale.

Anne-Marie Brisebarre

Directrice de recherche émérite CNRS au laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, Anne-Marie Brisebarre accompagne depuis près d'un demi-siècle les éleveurs qui transhument sur les estives situées au cœur du parc national des Cévennes. Ayant participé au dossier d'inscription au patrimoine de l'humanité des paysages culturels de l'agropastoralisme des Causses et Cévennes (Unesco, juin 2011), elle est membre du conseil scientifique de l'Entente interdépartementale qui gère cette inscription. Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur le pastoralisme en France, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest.

¹ Je reprends ici, afin de rendre hommage à tous les bergers qui m'ont accueillie depuis 1969, le titre du premier ouvrage que je leur ai dédié en 1978, qui avait été relu avant publication par l'un d'entre eux et dont le sous-titre est « Histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes ».

² Pour la transhumance, les brebis de chaque propriétaire sont identifiées par une marque faite à la peinture et apposée sur la croupe après la tonte. De ce fait, on dit que le troupeau collectif est composé de plusieurs « marques ».

³ <http://www.copage-lozere.org/une-federation-des-groupements-pastoraux-dynamique/> (consulté le 2 février 2016).



Une question se pose cependant aujourd'hui : quel est l'avenir du pastoralisme transhumant cévenol, entre gestion environnementale, reconnaissance patrimoniale et prédation ?

La transhumance, un système d'élevage fondé sur la coopération

Mon premier contact avec un troupeau transhumant a eu lieu durant l'été 1969 aux Laupies, dans la vallée de la Dourbie, sur la partie gardoise du

mont Aigoual. L'entrepreneur de transhumance venait de la garrigue héraultaise, où il possédait 600 brebis caussenardes des garrigues. Chaque année, au début du mois de juin, il prenait en charge, au fur et à mesure de sa montée à pied par la draille, les brebis de 59 agropasteurs résidant sur les contreforts méridionaux des Cévennes. Arrivées à l'estive, après deux jours de marche, les 4 000 bêtes ainsi rassemblées étaient séparées en trois troupes, chacun gardé par un berger. Deux de ces bergers étaient eux-mêmes éleveurs, l'un dans l'Hérault où il avait 250 brebis, l'autre dans le Gard avec un troupeau de 300 têtes. J'ai suivi ces éleveurs durant



Le savoir-faire du berger

« Le berger sait comment valoriser au mieux la ressource alimentaire à sa disposition, en s'adaptant à la réalité géographique et climatique. Gardien, il garde, donc préserve et le troupeau et la ressource en herbe. Mais son efficacité à l'échelle d'une région, d'un ou plutôt de deux massifs, dépend aussi du nombre, du "chargement". Le nombre de brebis sur un site détermine le résultat sur le pâturage. Le plus difficile est de trouver l'équilibre, le point d'harmonie où le troupeau mange à peu près tout, sans qu'il y ait pour autant perte de poids des brebis, ou de problèmes sur les agneaux à naître, ni, simultanément, épuisement de la ressource. De trop forts chargements, trop de saisons successives, au lieu de maintenir une flore riche et variée, favorisent au contraire les rares espèces supportant le surpâturage. [...] Dans ce contexte-là, la biodiversité ou en tout cas la grande richesse de la flore pâturée, si elle est une évidente nécessité pour le maintien de la ressource, n'est pas le souci majeur du berger. Il lui importe que son travail soit valorisé par des résultats pratiques, directement mesurables, comme le nombre et le poids de ses agneaux, l'état corporel de ses brebis. Il tient seulement à ce que le système perdure et reste efficace. La présence, au mois d'avril, de fleurs de gagée de Bohême⁴ sur les drailhes des hautes terres n'est pas sa préoccupation principale. Autrement dit, il produit du paysage

⁴ La gagée de Bohême est une petite liliacée à fleurs jaunes, une espèce protégée.

et de la biodiversité comme monsieur Jourdain faisait de la prose : sans le savoir. »

BERNARD GRELLIER, 2006

plusieurs étés : en 1971, à leur demande, j'ai filmé leur transhumance⁵.

Ce regroupement pour l'estivage se faisait en fonction de stratégies tenant compte de la race des brebis (afin de constituer des troupeaux collectifs homogènes), du calendrier d'élevage (en particulier de la période choisie pour l'agnelage), et des lieux de résidence hivernale.

Certains éleveurs gardois partageaient leurs bêtes entre deux transhumants, donnant leurs agnelles à celui qui ne prenait pas de bélier afin d'éviter les saillies précoces. Au contraire, des petits agriculteurs n'ayant que quelques dizaines de brebis, et pas de reproducteur mâle, les confiaient à un responsable prenant en charge des béliers afin qu'elles soient couvertes pendant la saison d'été et qu'elles agnellent à la descente de transhumance, la saillie faisant partie des bénéfices de l'estivage.

Établis obligatoirement pour chaque propriétaire faisant transhumer ses bêtes, les « certificats de santé et de provenance pour les troupeaux transhumants dans un département français » donnent de nombreuses informations (propriétaire, communes et lieu-dit de provenance et de destination, nombre et catégories des bêtes, marque, responsable de la transhumance, mode de transport, étapes...) permettant de reconstituer le regroupement des « marques » par troupeau collectif. Lors de ma première visite à la DSV de la Lozère, j'ai pu consulter ces certificats conservés depuis 1960. Ils montraient un arrêt de l'estivage en Lozère des troupeaux héraultais à partir de 1977, ce département ayant interdit l'entrée sur son territoire aux troupeaux vaccinés contre la brucellose alors que cette vaccination était obligatoire en Hérault. L'analyse sanguine effectuée sur chaque brebis avant le départ en transhumance ne permettait pas alors de distinguer entre une positivité vaccinale ou due à la brucellose (Brisebarre 1986). Par contre, on y constatait une remarquable permanence des regroupements des troupeaux gardois estivant en Lozère : cette situation révélait l'existence de réseaux

⁵ https://www.canal-u.tv/video/cerimes/transhumance_des_moutons_dans_les_cevennes_meridionales.8707

professionnels d'entraide fonctionnant pour la transhumance, mais aussi à tous les moments importants du calendrier pastoral nécessitant un renfort de bras (tri, vaccination, soin, tonte, marquage, décoration...). Ces partenaires professionnels étaient choisis en fonction de plusieurs niveaux de « proximité » parfois associés : la famille proche (père, fils, oncle, cousin) ou plus lointaine (les cousins dont on situe mal le degré de parenté) ; la résidence, dans des villages dont les parcours sont mitoyens ; enfin le même mode d'élevage. Proximité et entraide permettaient d'exercer un contrôle régulier sur l'état sanitaire des troupeaux avec lesquels on « se mélangeait » pour l'estivage.

Une telle stratégie a permis aux éleveurs gardois de « rester propres », sans vaccination, pour continuer à transhumier en Lozère dans un contexte de crise brucellique jusqu'en 1984 et la survenue de l'épizootie dans un des plus gros troupeaux collectifs au cours de l'estivage⁶, provoquant une désorganisation d'un système ancestral. Des bêtes ont été abattues, d'autres vendues par les petits propriétaires les plus âgés poussés à abandonner l'élevage. Une vaccination expérimentale a cependant permis de sauver un grand nombre des brebis de la race « en

conservation » raïole, rameau montagnard de la caussenarde des garrigues.

Des troupeaux ovins continuent à estiver en Cévennes, sur les monts Aigoual et Lozère. Cependant, depuis plus de 45 ans que je suis l'évolution de cette transhumance, relayée à partir des années 2000 par Audrey Pégaz-Fiornet⁷, le nombre des brebis est passé de 52 500 à la fin des années 1960 à 23 500 en 2000⁸. Aujourd'hui il est inférieur à 20 000 bêtes réparties, pour l'estivage, en une petite quinzaine de troupeaux collectifs utilisant 6 000 ha de parcours situés en zone centrale du parc national des Cévennes.

Le rôle de la transhumance dans la gestion environnementale

Le parc national des Cévennes (PNC) a été créé en septembre 1970. Situé dans une région de moyenne altitude et habité dans sa zone centrale, cet espace anthropisé est protégé à divers titres : sites patrimoniaux remarquables (ex-zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) ; zone d'intérêt archéologique et réserve biologique ; au niveau national, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et faunistique (Znieff) et au niveau européen, zone d'importance communautaire pour les oiseaux sauvages (Zico) et directives Habitats et Oiseaux (Natura 2000).

Depuis 1985, il existe une réserve mondiale de la biosphère sur le PNC, soulignant « la forte interdépendance sur ce territoire entre le patrimoine naturel, culturel et paysager, et l'homme et ses activités traditionnelles », ainsi que « la nécessité d'y concilier conservation des ressources biologiques, culturelles, paysagères et symboliques, et développement durable, économique, social et culturel »⁹.

L'élevage ovin transhumant a profondément et durablement marqué le territoire sur lequel il se déploie, « en bas » comme « en haut » : des drailles millénaires (Dugrand 1964) relient les deux espaces de parcours complémentaires. Les deux races locales de brebis rustiques, la raïole et la caussenarde des garrigues, sélectionnées par les éleveurs cévenols, sont aptes à valoriser sur pied des ressources végétales d'une grande diversité au fil des saisons. Ces troupeaux conduits par les bergers sont à la fois l'outil et le produit de leur action domesticatoire.

La charte du PNC souligne l'enjeu important que représente le maintien des milieux ouverts garant de la pérennité de la qualité des paysages, et de la préservation d'espèces et d'habitats naturels à haute valeur patrimoniale. Les activités agropastorales, en développant le pâturage extensif et en luttant contre l'embroussaillage, contribuent au maintien d'une agri-

⁶ J'ai traité de cet épisode de crise et de l'impact de l'épizootie de brucellose sur le regroupement des troupeaux pour la transhumance en Lozère dans Brisebarre 2012.

⁷ Ethnologue, Audrey Pégaz-Fiornet a mené des enquêtes de terrain sur la mobilité pastorale ainsi que sur l'évolution et la patrimonialisation du métier de berger dans les Cévennes (Pégaz-Fiornet 2009 et 2010, Brisebarre & Pégaz-Fiornet 2012).

⁸ D'après les statistiques agricoles (Dereix & Guittou 2016 : 13 note 5).

⁹ Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Contrat d'objectifs État-établissement public du PNC 2007-2009, p. 3.





culture dynamique, sans sacrifier la valeur écologique du territoire. Sur les sites Natura 2000, le PNC met en œuvre avec les exploitants agricoles volontaires des mesures agri-environnementales territorialisées (MAET). Ces contrats portent sur des espèces et des habitats naturels jugés prioritaires et répondent à l'impératif d'empêcher la fermeture des milieux.¹⁰

Le PNC soutient la transhumance en aidant à la structuration de groupements pastoraux, en réparant ou construisant des cabanes d'estive, en subventionnant des aménagements pastoraux (clôtures, points d'eau), en restaurant des drailles et des abreuvoirs, ou en effectuant des travaux de débroussaillage afin d'améliorer la qualité des parcours.

Des paysages agropastoraux patrimonialisés

Le 28 juin 2011, les paysages culturels vivants et évolutifs de l'agropastoralisme du massif cévenol, et des causses calcaires qui le bordent, incluant la totalité de la zone cœur du PNC, ont été inscrits au patrimoine de l'humanité par l'Unesco. « Le berger des Causses et des Cévennes entre au panthéon patrimonial », a titré l'Agence France Presse, ajoutant : « Avec Causses et Cévennes, ce ne sont pas seulement des étendues grandioses de plateaux pelés et de puissants massifs granitiques qui entrent au Patrimoine de l'Humanité, mais aussi la culture des bergers qui ont façonné ces paysages pendant des millénaires »¹¹. Ce communiqué souligne l'action continue de générations de bergers et éleveurs, détenteurs d'une culture pastorale spécifique. L'État français, porteur de cette demande d'inscription, s'est engagé à maintenir vivant l'agropastoralisme garant de la pérennité de ces « paysages d'exception » classés par l'Unesco dans les « Biens mixtes » alliant culture et nature.

Pourtant, cette patrimonialisation des paysages qu'ils arpentent chaque jour a d'abord été ressentie par de nombreux éleveurs et bergers comme une reconnaissance purement esthétique, destinée à soutenir



Jardiniers du paysage

En 2000, la convention européenne du Paysage (Conseil de l'Europe) définit ainsi le paysage : « Partie de territoire tel que perçu par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », <https://rm.coe.int/168008062a> (consulté le 10 novembre 2010). Dans les années 1990, les travaux de la Mission du patrimoine ethnologique sur le concept de « paysage ethnologique » ont mis en évidence les différences importantes de pratiques et de représentations entre les divers usagers, permanents ou temporaires, ruraux ou urbains, d'un territoire, montrant que « le paysage [vécu] des uns n'est pas le paysage [perçu] des autres » (Voisenat 1995 : 8).

un développement touristique qui ne les concernait pas, tout en récupérant en quelque sorte leur travail et surtout leur image de façon passéiste.

C'est toute l'ambiguïté d'une telle patrimonialisation des paysages agropastoraux car « s'il est une notion étrangère aux habitants d'un lieu, aux hommes et aux femmes qui y ont installé leur demeure, c'est bien la notion de "paysage" **cf. encadré ↑** [...] qui s'offre à la vue distante de qui passe par là sans s'y fixer »

¹⁰ <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-charte>

¹¹ http://www.lepoint.fr/culture/le-berger-des-causses-et-des-cevennes-entre-au-pantheon-patrimonial-28-06-2011-1346765_3.php (consulté le 29 janvier 2017).

(Cuisenier 1989 : 244). Refusant le qualificatif de « jardiniers du paysage » (Guillaumin et al. 1999 : 8), appliqué depuis quelques décennies aux éleveurs en extensif, les bergers cévenols — et caussenards — revendiquent la reconnaissance de leur rôle de producteurs de viande — ou de lait — à partir des ressources d'un espace qu'ils connaissent parfaitement et dont ils savent tirer le meilleur profit au fil des saisons. Ils doivent cependant partager ce territoire pastoral avec « ceux qui viennent de l'extérieur », qui lui accordent une tout autre valeur, « exceptionnelle », que la valeur « ordinaire » qui leur a été transmise et qu'ils vivent au quotidien : si ces terres sont devenues à leurs yeux « l'espace des autres » à partir de la création du PNC en 1970, leur inscription en tant que paysages au patrimoine de l'humanité leur a paru renforcer cette dépossession. Selon Émile Leynaud, ethnologue et directeur du PNC de 1974 à 1979, « la tradition de forte indépendance qui est celle des communautés montagnardes en France rend parfois difficile l'ajustement entre la valeur exceptionnelle de l'espace-parc pour la communauté nationale qui légitime l'action de l'État, et la valeur "ordinaire" des pâturages, des landes, du gibier, pour les résidents et en particulier les agriculteurs. D'autant plus que l'attitude de ces derniers est ambiguë. Éprouvant comme une gêne les contraintes imposées par le règlement du Parc et les ressentant comme une dépossession, ils n'en demandent pas moins implicitement au Parc de les protéger contre une invasion touristique excessive ou l'envahissement par les "étrangers". » (1986 : 130)

Alors que l'Unesco insiste sur la nécessité d'impliquer les acteurs locaux dans le maintien du Bien, dans un rapport commandé par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur la « Pérennisation des pratiques agropastorales extensives sur le territoire Unesco des Causses et Cévennes », Charles Dereix et Jean-Luc Guittou, tous deux ingénieurs généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts, soulignent que certaines réflexions recueillies révèlent un déficit d'information : « et ça va servir à quoi ? à créer de nouvelles contraintes ? qu'est-ce que ça a apporté jusqu'à maintenant ? » Ils

Un prédateur strictement protégé

Officiellement revenu en France en 1992 depuis l'Italie, le loup bénéficie du statut d'espèce strictement protégée du fait de la ratification par la France de la convention de Berne en 1990 et de la directive Habitats Faune Flore en 1993. Dans le Bilan du suivi estival (2017) de la population de loups de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS, 22 nov. 2017), 63 zones de présence permanente (ZPP) et 52 meutes ont été comptabilisées (il y avait 57 ZPP et 42 meutes à la fin de l'hiver 2016-2017). La présentation du Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage, publiée par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, en vue de la consultation publique ouverte du 8 au 29 janvier 2018, annonce qu'en mars 2017 l'effectif national de loups adultes était situé « dans une fourchette de [265-402] », n'actualisant pas cet effectif en fonction du bilan estival livré par l'ONCFS. http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-plan-d-action-national-sur-le-loup-et-a1775.html?debut_forums=20 (consulté le 9 janv. 2018).

Une « expertise scientifique sur la présence et le devenir de la population de loups en France » a été conduite au cours du premier semestre 2017 sous la responsabilité du MNHN à la demande des pouvoirs publics (ministère de l'Environnement, secrétariat d'État à la Biodiversité) donnant lieu à deux rapports : le premier, à dominante biologique et prospective, sur « le devenir de la population de loups [...] à l'horizon 2025/2030 » (Duchamp et al., 2017), le second sur « les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques » (Dumez et al., 2017) ; cependant les entretiens effectués à cette occasion n'ont pas abordé la situation particulière des Causses et Cévennes.